

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2011

-----0-----

L'an deux mille onze, le 16 décembre à 19 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 60 membres en exercice, s'est rassemblé à la Salle des Cornières à Montréal du Gers, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRESENTS: Bernard GALLARDO, Christian TOUHE-RUMEAU, Maurice BOISON, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Guy SAINT-MEZARD, Michel LABATUT, Jean-Yves GEISSER, Mario SPAGNOLI, Serge MARITAN, Bernard ROZES, Patrick DUBOS, Jean-François SOPÉNA, Raymonde BARTHE, Martine LABORDE, Bernard LEBE remplacé par son suppléant Patrick LAVIGNE, Nicolas MELIET remplacé par son suppléant Jean DOMERT, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT, Patricia ESPERON, Christian DUFFAU, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUE, François BAQUÉ, Philippe BOYER, Carine CHAVALLE, Roland CLAVERIE, Hervé COLLIN, Denis DECLOCHEZ, Hélène DELPECH, Edouard DONA, Joël DUBOUCH, Jean-Louis DUBUC, Pierre ESQUERRE, Jean-Marie GILLOT, Marie-José GOZE, Michel LAFFARGUE, Dominique LAFONT, Bernard MARSEILLAN, Pierre MOREL représenté par son suppléant Christian LABORDE, Jacques MORLAN, Bernard PIS, Robert POURROUQUET, Jacqueline ROBUTTI, Pierrette SEGAT,

ABSENTS EXCUSÉS : Francis DUPOUY, Etienne BARRERE, Bernard BOURROUSSE, Maurice ADON, Pierre DULONG, Guy AUBERT, Huguette CARLES, Fabrice LACOMBE, Henry LUCHET, Michel MAZZONETTO,

ABSENTS : Bernard BORDIGNON, Thierry COLAS, Philippe DUFOUR, Wilfried LUSSAGNET, Jean-François ROUSSE,

PRÉSENT INVITÉ : Gérard BEZERRA,

ONT DONNÉ PROCURATION :

SECRÉTAIRE: Carine CHAVALLE,

OBJET : MISE EN PLACE DE NOUVELLES PRATIQUES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 8 juillet 2011 portant « Nouvelles pratiques de gestion environnementale » qui :

- Décide du principe de la réalisation de cette opération intitulée « Nouvelles pratiques de gestion environnementale au sein des Communautés de Communes de la Ténarèze et du Bas-Armagnac »,
- Approuve le cahier des charges relatif à cette opération,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commande établie entre les communautés de communes du Bas-Armagnac et de la Ténarèze,
- Désigne les délégués de la Communauté de Communes de la Ténarèze au Comité de pilotage comme suit : PEYRECAVE, TOUHE-RUMEAU, SAINT-MEZARD, LABATUT, GEISSER, DUBOS,
- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011.

Monsieur le Président informe que le comité de pilotage de l'opération a été consulté pour avis lors de l'ouverture des plis relative à ce marché et qu'il a émis un avis favorable.

L'opération a été attribuée au groupement composé de l'association Arbre & Paysage 32, de la Fédération Départementale de Chasse, de la Fédération Départementale de Pêche et de l'Association Pierre & Terre, pour un montant de 181 670.00 € H.T. / 4 ans.

Monsieur le Président explique qu'un nouveau plan de financement doit être établi pour prendre en compte certaines modifications, comme indiqué ci-dessous :

Dépenses		
Tranche ferme (2012-2013)		113 240,00
Tranche conditionnelle 1 (2014)		32 960,00
Tranche conditionnelle 2 (2015)		35 470,00
Total € H.T.		181 670,00
Recettes		
Europe – Fonds Leader	44,00%	79 934,80
Conseil Régional de Midi-Pyrénées	12,00%	21 800,40
Conseil Général du Gers	14,00%	25 433,80
Autofinancement (Communautés de Communes de la Ténarèze et du Bas-Armagnac)	30,00%	54 501,00
Total € H.T.	100,00%	181 670,00

Le Conseil Communautaire,

OUI l'exposé de Monsieur le Président de séance et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'attribution du marché « Mise en place de nouvelles pratiques de gestion environnementale » au groupement représenté par l'association Arbre & Paysage 32 et de l'avis favorable du comité de pilotage ;

APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches et à prendre toutes les mesures pour mener à bien cette opération.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Conseiller Régional,
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE